

6 ÈME ÉDITION  
TRAIL ET MARCHÉ DES VIOLETTES  
DIMANCHE 13 MARS 2022  
LOUVIERS (27400)



WWW.COURSETRAIL4COMMUNES.FR

PROGRAMME

Départs	Courses	Distances
<b>08H30</b>	TRAIL DE MICHEL - 500D+ Né(e) en 2002 ou avant	<b>25 KM</b> TRAIL
<b>09H00</b>	TRAIL DÉCOUVERTE - 200D+ Né(e) en 2006 ou avant	<b>12 KM</b> TRAIL
<b>09H05</b>	MARCHÉ NORDIQUE 12 KM Né(e) en 2010 ou avant	<b>12 KM</b> MARCHÉ
<b>09H05</b>	RANDONNÉE 9 KM Né(e) en 2010 ou avant	<b>9 KM</b> RANDO

INFORMATIONS

DÉPART / ARRIVÉE

Complexe sportif  
Maxime Marchand  
(stade d'athlétisme)  
Avenue du Maréchal  
Leclerc -27400  
Louviers.

REMISE DES DOSSARDS

En priorité SVP,  
le samedi de 10h à  
12h puis de 14h à 18h  
chez Foulées  
(Georget) à Louviers.  
Le dimanche à partir  
de 7h au lieu de  
départ.

RÉCOMPENSES

Récompenses  
aux 3 premier(e)s des  
épreuves au scratch  
(trail 25 km et 12 km),  
selon les  
recommandations de la  
FFA du fait de la  
situation sanitaire  
actuelle.

Renseignements :

Fred. LANGUERRE - 06.14.96.22.27 - louviers@coursetrail4communes.fr

WWW.COURSETRAIL4COMMUNES.FR

6 ÈME ÉDITION  
TRAIL ET MARCHÉ DES VIOLETTES  
DIMANCHE 13 MARS 2022  
LOUVIERS (27400)



WWW.COURSETRAIL4COMMUNES.FR

BULLETIN D'ENGAGEMENT

NOM ..... PRENOM .....

SEXE  HOMME  FEMME

DATE DE NAISSANCE / /

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

MAIL .....@.....

TEL .....

N° DE LICENCE : ..... CLUB : .....  
FFA (athlé compétition, running, entreprise, pass'running).

AUTRE FÉDÉRATION AUTORISANT « LA COURSE À PIED EN COMPÉTITION »  
cf. article 3 du règlement. (Joindre photocopie de la licence.)

NON LICENCIÉ  
joindre certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an  
(uniquement pour les trails)

CHOIX DE COURSE COCHEZ L'ÉPREUVE CHOISIE

TRAIL DE MICHEL	TRAIL DÉCOUVERTE	MARCHÉ NORDIQUE	RANDONNÉE
<input type="checkbox"/> <b>25 KM</b>	<input type="checkbox"/> <b>12 KM</b>	<input type="checkbox"/> <b>12 KM</b>	<input type="checkbox"/> <b>9 KM</b>
15€00	10€00	6€00	4€00
18€00 SUR PLACE	13€00 SUR PLACE	9€00 SUR PLACE	

PASS VACCINAL OBLIGATOIRE POUR TOUTE PARTICIPATION.

AUCUN REMBOURSEMENT SI LE PASS N'EST PAS PRÉSENTÉ LE JOUR DE L'ÉPREUVE.

- **Inscription en ligne** sur [www.coursetrail4communes.fr](http://www.coursetrail4communes.fr) ou via [ealouviars.athle.org](http://ealouviars.athle.org) jusqu'au 11/03/22 à 23h59
- **Inscription par courrier** postal avant le 10/03/22 à Sylvie DUMETS - EAL - 26 bis rue de la croix Roger 27400 Heudebouvillie. Chèque à l'ordre de l'Etoile Athlétique Lovérienne (EAL)  
tél : 0671349931 email : [bsqba@orange.fr](mailto:bsqba@orange.fr)
- **Inscriptions sur place**, majoration de 3 euros pour les trails et la marche 12 km, closes 30 mn avant la course concernée.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepte dans son intégralité  
Date : ...../...../.....

Signature (+ parent si mineur)



# 6 ÈME ÉDITION TRAIL ET MARCHÉ DES VIOLETTES DIMANCHE 13 MARS 2022 LOUVIERS (27400)



WWW.COURSETRAIL4COMMUNES.FR

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL

**PASS VACCINAL OBLIGATOIRE POUR TOUTE PARTICIPATION.  
AUCUN REMBOURSEMENT SI LE PASS N'EST PAS PRÉSENTÉ LE JOUR DE L'ÉPREUVE.**

### ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

L'Etoile Athlétique Lovérienne organise le 13 Mars 2022 la 6ème édition du Trail et Marche des violettes sur chemins et sentiers forestiers (92%).

- départ à 8h30 : trail 25 Km, dénivelé 500m+
- départ à 9h00 : trail découverte 12km, dénivelé 200m+
- départ à 9h05 : marche nordique et rando de 9km et 12km, sans classement ni chronométrage.

### ARTICLE 2 : ÂGE MINIMUM

Pour les trails, les coureurs doivent être âgés de 20 ans minimum (Espoirs) pour le 25 km et 16 ans minimum (cadets) pour le 12km.

### ARTICLE 3 : LICENCE & CERTIFICAT MÉDICAL

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la compétition est soumise à la présentation obligatoire (**POUR LES TRAILS UNIQUEMENT**) d'un des documents suivants à télécharger obligatoirement lors de l'inscription en ligne (aucune prise en compte sur place le jour de l'épreuve) :

- Soit d'une licence FFA, athlé compétition, running, pass'running, entreprise en cours de validité.
  - Soit d'une licence de toutes fédérations agréées autorisant la course à pied en compétition.
  - Soit pour les non licenciés, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course.
- Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale en complément.

### ARTICLE 4 : RÉTRACTATION

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à remboursement. Du fait de la situation sanitaire actuelle, l'organisation peut être dans l'obligation d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent s'y opposer.

### ARTICLE 5 : PARCOURS

- Les parcours seront à effectuer en autosuffisance, les concurrents devront prendre avec eux eau et solide en quantité suffisante (au minimum 0,5l).
- Les parcours seront balisés. Des officiels seront positionnés sur différents points. Une assistance mobile (VTT) sera également présente sur l'itinéraire pour assurer contrôle, guidage et sécurité.
- Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route et à suivre les indications du personnel de sécurité. En cas contraire, l'organisation ne pourra être tenue pour responsable.
- Une structure médicale sera présente sur le parcours et à l'arrivée.
- Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent et à prévenir l'organisation. Tout abandon doit être signalé à l'organisation via le n° précisé sur le dossard.
- A l'arrivée, les concurrents disposeront d'un ravitaillement qui leur sera remis dans un sac.

### ARTICLE 6 : DOSSARD

Le dossard doit être visible pendant la totalité de la compétition.

### ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ CIVILE

L'étoile Athlétique Lovérienne a souscrit une assurance en responsabilité civile auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

### ARTICLE 8 : DROIT D'IMAGE

Tout concurrent participant à l'épreuve autorise l'organisation (sauf avis contraire expressément indiqué) à utiliser les images prises lors de celle-ci pour une utilisation non financière.

### ARTICLE 9 : DONNÉES PERSONNELLES

Tout concurrent est informé de la possibilité de demander la non-publication de ses données nominatives dans les résultats.

### ARTICLE 10 : ENVIRONNEMENT

Tout concurrent s'engage à respecter l'environnement (le jet de déchets sur le parcours peut entraîner une mise hors course) ainsi que les recommandations sanitaires liées au COVID au moment de l'épreuve (pass sanitaire / vaccinal, masques, distanciation, ... ?)

### ARTICLE 11 : EXCLUSION

Tout concurrent sans dossard ou de - de 12ans (sur la Marche Nordique 12 km) sera systématiquement exclu de l'épreuve.

### ARTICLE 12 : RÉCOMPENSES

Récompenses aux 3 premier(e)s des épreuves au scratch (trail 25 km et 12 km), selon les recommandations de la FFA du fait de la situation sanitaire actuelle.

### ARTICLE 13 : TRAIL TOUR NORMANDIE

Le Trail des violettes fait partie du Challenge Trail Tour Normandie (TTN), voir les conditions et règlement via notre site [ealouviens.athle.org](http://ealouviens.athle.org)



Georget - Louviers



La Croix Saint Leufroy  
02.32.67.44.97 - 06.23.92.53.28



Renseignements :

Fred. LANGUERRE - 06.14.96.22.27 - [louviens@coursetrail4communes.fr](mailto:louviens@coursetrail4communes.fr)

**WWW.COURSETRAIL4COMMUNES.FR**